

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 005-129/13/CC**

### **■ Approbation de la revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.**

#### **DMET 13/9478/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et un parc relais en liaison directe avec la station.

Ce projet représente un intérêt stratégique pour Marseille à plusieurs titres :

Il entre pleinement dans l'objectif de Marseille Provence Métropole de développement de son réseau de transports collectifs en site propre et contribuera à ce titre au désenclavement de plusieurs quartiers périphériques au nord de Marseille et de l'actuelle gare de bus de Bougainville. Il améliorera la desserte de quartiers dits prioritaires au titre de la politique de la Ville.

Il accompagne l'extension de 170 ha, vers le nord de Marseille du périmètre de l'Opération d'Intérêt National portée par l'Etablissement Public Euroméditerranée, dont l'objectif majeur est de créer un quartier de type central au nord du périmètre initial.

Il s'inscrit enfin dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- La ligne de métro ainsi prolongée desservira le centre ville de Marseille mais également le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille) et permettra la correspondance avec les deux lignes de Tramway de Marseille, à la station Joliette et à la station Noailles.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille.

Le projet s'intègre dans un site déjà en exploitation et repose sur l'opportunité d'utiliser certaines voies existantes d'accès au dépôt de ZOCCOLA pour optimiser les infrastructures existantes.

Il consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement de la ligne 2 du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville (terminus actuel) et le boulevard du Capitaine Gèze, comportant la création d'une nouvelle station terminus Capitaine Gèze.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais.

Par délibération n° DTUP 003-2157/10/CC, du 28 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 79 995 528 euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro.

Cette Autorisation de Programme doit à ce jour, faire l'objet d'une actualisation pour intégrer :

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

- Une réactualisation de 4,5 millions d'euros du montant des travaux se décomposant comme suit :  
+ 1,9 million d'euros au moment de la finalisation de l'Avant-Projet (AVP) ;  
+ 2,6 millions d'euros pour tenir compte de la revalorisation des marchés en phase Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) de mars 2011 à avril 2013 ;
- Un surcoût de déviation de réseaux de 2,3 millions d'euros (non soumis à TVA) concernant GRTGaz, dû en partie à une complexification de la réglementation, mais aussi à une sous-estimation des contraintes de GRTGaz sur le site concerné.
- Un surcoût d'archéologie de 3 millions d'euros, venant s'ajouter à l'archéologie préventive prévue dans l'Autorisation de Programme initiale : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) a préconisé un arrêté de fouille complémentaire rendant nécessaire la passation d'un marché de 2,7 millions d'euros et des travaux de voirie à hauteur de 0,3 million d'euros (réalisation de la déviation de voirie d'accès SERAM et RTM et démontage des voies ferrées RTM).

Le montant correspondant à cette actualisation s'élève à 9,8 millions d'euros.

Par ailleurs des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ont été réalisées pour un montant total de 3.3 millions d'euros :

- Parcelles 70 et 71 de la Société ARLES pour une valeur d'achat de 1,104 million d'euros
- Indemnité de résiliation de bail commercial de 1.5 million d'euros, versée à cette même société ;
- Parcelles appartenant à la Ville de Marseille comprenant 6250 m<sup>2</sup> non transférés de la parcelle 64 et 329 m<sup>2</sup> totalité de la parcelle 53 et tréfonds de la parcelle 146, pour un montant total de 0,696 million d'euros.

Le montant total d'augmentation sollicitée de l'autorisation de programme initiale de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro est donc de 13,1 millions d'euros.

Ces projets sont intégrés dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du volet Transports qui a accordé un montant de subvention de 10 000 000 euros pour le prolongement de la ligne 2 et de 9 524 556 euros au titre de la création du pôle d'échanges.

L'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport et de pôles d'échanges, a également été sollicitée à hauteur de 3 083 398 euros (dont : 1 954 464 euros pour le prolongement de la ligne 2 du métro et 1 128 934 euros au titre de la création du pôle d'échanges).

Par ailleurs, l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro vers Capitaine Gèze a été déclarée éligible au titre du premier appel à projets « Transports » lancé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et a reçu une aide financière de 3 600 000 euros (dont 460 000 euros accordés au titre de la « Dynamique Espoir Banlieues »).

Un financement complémentaire de l'Etat d'un montant de 4 750 000 euros (17.99 % de 26 400 650 euros) a été sollicité pour le pôle d'échanges dans le cadre d'une candidature au deuxième appel à projets « Transports » lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer au titre du « Grenelle de l'Environnement ». Cette dernière subvention a été sollicitée dans le cadre d'une demande englobant par ailleurs la création des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S.) présentée par la Communauté Urbaine dans le cadre de ce deuxième appel à projet du « Grenelle de l'Environnement ».

Soit un total de subventions de 30 957 954 euros.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 portant approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

Qu'il y a lieu de revaloriser le montant de l'autorisation de programme affectée à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges (2009/00104 et 2009/0104T), d'un montant de 13,1 millions d'euros.

**Article 2 :**

Le montant total de l'autorisation de programme affecté à ces opérations (2009/00104 et 2009/0104T) est porté de 79 995 528 euros à 93 100 000 euros.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté urbaine, sous-politique C230, Nature 2031/2315/2313, Fonction 815.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2009 : 19 900 euros  
Année 2010 : 113 471 euros  
Année 2011 : 1 531 473 euros  
Année 2012 : 5 827 839 euros  
Année 2013 : 9 374 257 euros  
Année 2014 : 57 803 155 euros  
Année 2015 : 18 429 905 euros

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI